

d'obtenir des renseignements suffisants. Voici un extrait de ce rapport:

• (4.20 p.m.)

Préalablement à tout débat public sur la politique gouvernementale ainsi qu'à la formulation et à la mise en œuvre de réelles politiques, il est nécessaire de disposer de plus amples renseignements sur les opérations des compagnies, en particulier des grandes compagnies, tant canadiennes qu'étrangères de propriété. Les renseignements actuellement disponibles en général présentent des lacunes, et de très grosses sous certains rapports, ce qui les rend impropres à remplir les trois fonctions distinctes auxquelles toute information est destinée, à savoir: la divulgation des renseignements dans le public, l'analyse économique, et la surveillance.

Je pourrais signaler aussi à la Chambre la recommandation du groupe d'études sur la propriété étrangère et la structure de l'industrie canadienne. A la page 413 du rapport il est mentionné:

Préalablement à tout débat public sur la politique gouvernementale ainsi qu'à la formulation et à la mise en œuvre de réelles politiques, il est nécessaire de disposer de plus amples renseignements sur les opérations des compagnies, en particulier des grandes compagnies.

Ce rapport recommande d'exiger de toutes les sociétés privées des renseignements sur leurs opérations financières. Le gouvernement devrait, me semble-t-il, approfondir cette question. Il peut se trouver des cas où il ne serait pas nécessaire ni même souhaitable de révéler la situation financière d'une société donnée. Il doit sûrement y avoir divers moyens de régler de tels cas.

J'ai remarqué avec intérêt que John Saunders, rédacteur du *Star* de Toronto, a creusé l'affaire après la présentation du bill à la Chambre des communes au cours de la dernière session. Monsieur Saunders, auteur d'une thèse sur les divulgations financières et homme fort renseigné est allé voir certains hommes d'affaires importants pour obtenir leurs commentaires sur cette question. J'aimerais en consigner quelques-uns au compte rendu. Au cours de l'entrevue que lui a accordée John David Eaton, président de la T. Eaton Company, voici ce que ce dernier lui a déclaré:

M. John David Eaton n'y est pas allé par quatre chemins avant de racrocher brusquement. L'homme qui emploie 50,000 personnes et vend censément pour 750 millions de dollars de marchandises aux Canadiens chaque année a déclaré sans ambages qu'à son avis l'exploitation de sa société ne concerne que lui. Voudriez-vous révéler vos plans comme lors d'une faillite devant un tribunal? Il se peut que Eaton et bien d'autres directeurs d'entreprises privées ne puissent plus continuer à envisager les choses ainsi. Les modifications apportées à la loi sur les corporations par le gouvernement fédéral forceraient les grandes sociétés privées comme cette chaîne de grands magasins exploitée en famille à révéler au public autant de leurs affaires que d'autres concurrents constitués

en sociétés anonymes. Jusqu'à présent, l'idée de la divulgation des opérations des sociétés n'a pas fait grand effet au bureau de la maison Eaton, rue Queen. J'avais demandé à M. Eaton s'il estime que les affaires de la T. Eaton Company Limited le regardaient personnellement, à titre privé. «Naturellement», m'a-t-il répondu. Quelques secondes plus tard notre conversation téléphonique d'une minute prenait fin sur un violent déclin de l'appareil qu'on racrochait.

C'est un indice de l'attitude de certains hommes d'affaires. En toute justice, je dois dire que certaines autres entrevues accordées à M. Saunders avaient démontré que des hommes d'affaires étaient disposés à accepter cette modification à la loi. J'ai signalé que M. Saunders du *Star* de Toronto avait rédigé une thèse intitulée *The Politics and Practice of Corporate Disclosure in Canada*. Il a étudié la question à fond. Entre autres, il a étudié l'évolution d'une société constituée en corporation et toute la question de l'intérêt public, de la protection du public, de l'égalité et de la justice en matière de divulgation, de la valeur de la divulgation pour les sociétés elles-mêmes.

Il a également noté que de nombreuses recommandations présentées durant l'année réclamaient des modifications à la loi traitant de la divulgation. Il a également fait remarquer que de très fortes pressions exercées contre un changement de ce genre étaient suscitées par divers éléments, notamment les groupes intéressés, un gouvernement inerte ainsi que la collaboration entre le gouvernement et l'entreprise. Finalement, je voudrais consigner au compte rendu les conclusions de la thèse de M. Saunders. Il déclare:

Il est clair que les niveaux des déclarations que l'on exige des sociétés au Canada sont injustes dans bien des cas et il est presque évident qu'ils sont toujours insuffisants. On a proposé de nombreuses réformes. Les objections que les entreprises sont prêtes à formuler publiquement contre cette réforme sont négligeables. Pourtant, la progression vers de meilleures lois est tellement lente et timide qu'on peut se demander parfois si on bouge—ou s'il y a vraiment progrès. Comme le besoin est impérieux, la marche à suivre est d'adopter des mesures immédiates pour exiger de toutes les entreprises les mêmes déclarations que l'on impose aux sociétés publiques, ensuite, le plus tôt possible, de hausser le niveau général autant qu'il le faudra et enfin, de rationaliser les méthodes de collecte et de distribution des renseignements.

Pour atteindre ces buts, il faudra d'abord opérer certains autres changements—réformes secondaires qui pourraient bien être beaucoup plus importantes aux fins de la justice et de l'efficacité sociale que la simple collecte d'informations. Une fois en vigueur, elles contribueraient fortement à corriger le déséquilibre entre la puissance des grandes sociétés et celle des particuliers, entre l'influence politique des grands intérêts organisés et celle des intérêts minimes et dispersés.

A titre de première mesure, il faudrait discréditer à jamais le faux libéralisme qui reconnaît aux sociétés des droits de l'individu comme le droit